

LOUKIA EFTHYMIOU

SIMONE WEIL VS UNIVERSITÉ¹ : ASPECTS INÉDITS DE L'HISTOIRE D'UNE PROFESSEURE REBELLE (1931-1940)

Professeure non respectueuse des autorités et des hiérarchies, telle est l'image qui se dégage à travers les pages des biographies consacrées à Simone Weil² : par ses idées et son engagement politique et social, cette agrégée de philosophie - dont on commémora l'année dernière le centenaire de sa naissance - déchaîna, au cours de sa brève carrière enseignante (1931-1940³), un véritable « vent de panique » dans les milieux universitaires des villes provinciales où elle fut nommée. Or, comment l'Université conservatrice de l'entre-deux-guerres perçoit-elle une fonctionnaire qui refuse de se plier aux instructions de ses supérieurs hiérarchiques et aux impératifs éthiques de sa fonction ? Simone Weil est-elle identifiée à une rebelle ?

Afin d'apporter une réponse à ces questions, le présent travail prend appui sur le traitement du dossier personnel de Weil conservé aux Archives Nationales de France et resté pour sa plus grande partie inexploité⁴. En effet,

1. Entre les deux guerres, par Université on entend, en France, l'institution qui comprend les personnels administratif et enseignant de tous les degrés d'enseignement. Elle est dirigée au sommet par le Ministre de l'Instruction publique assisté par une administration centrale.

2. V. ouvrages cités dans la bibliographie.

3. Lycée du Puy 1931, lycée d'Auxerre 1932, lycée de Roanne 1933, lycée de Bourges 1935, lycée de Saint-Quentin 1937. Interruptions de service : 1934-1935 (raisons d'études : élaboration d'une thèse de philosophie qui sera publiée après sa mort, en 1955, sous le titre *Réflexions sur les causes de la liberté et de l'oppression sociales*, Paris, Galimard) ; 1936-1937 et 1938-1940 (raisons de santé).

4. AN/F17/27222, dossier Weil Adolphine. Le dossier est composé de trois liasses : la première comprend les notes sur la compétence pédagogique de la fonctionnaire ; la deuxième, les ampliations des procès verbaux de nomination et des congés accordés ; la troisième, la correspondance échangée à son sujet entre autorités administratives. Jacques Cabaud, auteur de la biographie très documentée *L'expérience vécue de Simone Weil*

L'étude de ce dernier s'est avérée précieuse sinon pour interpréter sous un éclairage différent les faits relatés par ses biographes, du moins pour apporter des nuances dans leur analyse en introduisant le point de vue du « camp adverse », à savoir des autorités universitaires.

1. Le langage administratif : un double registre

Ce qui impressionne dès la première lecture des documents conservés dans ce dossier c'est le double registre de la langue utilisée : discréption et pratique du sous-entendu dans la majorité des notices annuelles et des rapports d'inspection, lus et signés par Weil à partir de 1933⁵ ; libération du langage administratif dans la correspondance à laquelle la fonctionnaire ne peut avoir accès.

Weil éducatrice, fonctionnaire, militante surgit à travers les regards croisés de ses chefs. En ce qui concerne ses qualités intellectuelles et morales - évaluées surtout dans les *Notes* -, les commentaires des directrices, inspecteurs d'académie, recteurs et inspecteurs généraux lui sont plutôt favorables. D'une manière générale, ils reconnaissent son « savoir », sa « culture », son « intelligence » ; font état de ses titres universitaires prestigieux et soulignent sa « conscience » professionnelle, son zèle et son dévouement sans limites. Ils attribuent ses « exposés diffus », « confus » même parfois, dépourvus de « fermeté », de « netteté » et de « vivacité », à son inexpérience de débutante⁶.

Toutefois, au sujet du respect des programmes, du contenu des cours et de la conduite propre à une enseignante, tous s'accordent à souligner dans leurs rapports la transgression de la part de Weil des normes universitaires, des « règles les plus élémentaires » de sa profession. C'est que son non-confor-

(Paris, Plon, 1957), a pu avoir accès, au Ministère de l'Éducation nationale français, aux seules notes, en partie exploitées dans son ouvrage. Les biographies subséquentes se sont contentées de reproduire ces informations. Le dossier de la philosophe dans sa forme complète fut versé plus tard aux Archives Nationales. Nous l'avons consulté en 2006 après avoir obtenu une dérogation spéciale en raison de la loi interdisant l'accès à tout document personnel avant l'expiration de 120 ans de la naissance de la personne concernée. La correspondance administrative du dossier reste jusqu'à ce jour inédite.

5. En application de la circulaire du 11 janvier 1933, qui prévoyait la communication des rapports d'inspection aux fonctionnaires.

6. C'est après 1933 qu'on lui reproche une certaine inaptitude à l'enseignement : « comme professeur, n'a aucun sens pédagogique », Notes : recteur, 1933 (Auxerre). Ou encore : « paraît médiocrement doué pour l'enseignement », Notes : recteur, 1938 (Saint-Quentin).

misme est perçu comme un refus d'intégration au milieu universitaire et par extension à la classe bourgeoise que celui-ci est destiné à servir ; comme un déni également de sa « nature » féminine. Ils insistent enfin sur les conséquences fâcheuses que pourrait avoir cette attitude sur le développement des lycées où elle fut envoyée, à une époque où la concurrence des établissements catholiques était encore fort redoutable.

2. Simone Weil, une professeure qui scandalise : lycée d'Auxerre

En effet la jeune Simone scandalise tout d'abord par son « laisser-aller dans la manière de se présenter à son jeune auditoire »⁷. Dans leur correspondance ses chefs, particulièrement désobligants parfois, critiquent

« sa toilette peu soignée (pour ne pas dire davantage) affectant la pauvreté, le manque d'hygiène, sa tenue, sa démarche, le port d'un béret rouge ou l'absence total de chapeau – son habitude de traîner ses pieds, de mettre les mains dans les poches, de se servir d'apostrophes et d'interrogations qui appartiennent au vocabulaire des gamins de la rue mais pas à celui d'une femme qui se respecte. »⁸

Ils ne tolèrent pas non plus sa conduite envers les autres professeures. En 1933, sa directrice au lycée d'Auxerre, Mme Lesne, note à ce sujet dans un esprit plutôt caustique : « elle se sépare systématiquement du personnel qu'elle ne désire pas connaître du reste, n'ayant pas trouvé en ses collègues l'écho de ses opinions politiques très avancées ». Et dans son rapport au recteur de l'académie, quelques mois plus tard, elle ajoute avec une plus grande liberté de propos :

Dès son arrivée au lycée Mlle Weil a adopté une manière d'être en opposition formelle avec celle de tout le personnel. Elle ignore la courtoisie – la politesse élémentaire plus justement – dans ses rapports avec ses collègues et avec moi-même. [...] En assemblée des professeurs

7. À ce sujet, pourtant, les témoignages de ses anciennes élèves divergent. V. C. Claveyrolas, S. Faure, Y. Argaud, M. Dérieu, « Simone Weil professeur », *Foi et éducation*, mai 1951, p. 170-173. V. aussi « Témoignage de M. Demure » dans les actes du Colloque *Simone Weil : pour le cinquantième anniversaire de sa mort*, Lycée Jules Ferry, le 13 octobre 1993, Roanne, ville de Roanne, 1994, p. 59.

8. Correspondance : rapport de la directrice d'Auxerre au recteur : « Servir la cause du Lycée », 28 juillet 1933.

(quand toutefois elle assiste à la réunion, et ne s'excusant jamais en cas d'absence) elle professe une complète ignorance de la correction, ouvre journaux et livres, s'abstrait dans sa lecture - Par respect pour ses collègues et pour le rôle que je jouais alors, j'ai été dans l'obligation, lors de la dernière séance de l'inviter à se comporter dignement envers ses collègues.

Afin de mettre mieux en relief le comportement irrespectueux de la professeure à l'égard des valeurs et de l'idéologie bourgeoises auxquelles les autres enseignantes sont attachées, la directrice a recours à trois exemples significatifs. À la réunion intime organisée pour fêter la nomination de Madeleine Rudler⁹ dans la Légion d'Honneur, Weil « s'est abstenu de se joindre à nous et m'a déclaré qu'en pareil cas elle adressait des condoléances ». De même, à l'occasion du 11 novembre, fête commémorative de l'armistice de 1918, cette partisane inconditionnée du mouvement pour la paix, scandalise ses collègues en leur présentant « ses regrets pour raisons de principe » ; elle provoque enfin leurs sentiments religieux en déclarant que « la religion n'est qu'une forme de la prostitution »¹⁰.

Mais ce qui est surtout reproché à Weil, c'est la violation flagrante du principe de neutralité scolaire recommandée pourtant avec insistance par l'Université à ses personnels¹¹. Ses chefs regrettent de constater que la professeure transforme sa chaire en tribune où elle expose et défend ses idées anticolonialistes et pacifistes. Tout en reconnaissant le « désintérêttement » de l'éducatrice, ils condamnent cet enseignement « tendancieux », plein « de formules violentes ou simplistes, d'allusions à des faits ou à des personnages du jour ou de la veille, qui lui donnent trop souvent l'allure et le ton du pamphlet ou de la polémique »¹².

Dans la correspondance, le discours administratif devient davantage révélateur et fait ressortir, au moyen d'exemples concrets, le travail de sape

9. Fondatrice en 1902 d'un réseau de correspondantes assurant l'accueil des enseignantes nouvellement nommées dans une ville. Cf. F. Mayeur, *L'enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1977, p. 323.

10. Correspondance : rapport de la directrice du lycée d'Auxerre..., *op.cit.*

11. « Il est clair que Mlle Weil ne se rend pas du tout compte de la réserve que lui imposent ses fonctions de professeur, et du respect qu'elle doit aux opinions de ses élèves ou de leurs familles », Notes : Parodi, inspecteur général, 13 mai 1933 (Auxerre). Cf. circulaire du 25 juillet 1925 où sont précisées les responsabilités des membres de l'enseignement à l'égard de leurs fonctions.

12. Notes : Parodi..., *op.cit.*

contre l'idéologie hégémonique mis en œuvre par l'enseignante dans des cours considérés comme subversifs : « Des personnalités ont été attaquées : celle de M. Poincaré¹³ en particulier relatif [sic] aux responsabilités en ce qui concerne la guerre de 1914, celle du Président Doumer (à propos des colonies)¹⁴ abîmant cette noble figure, la ramenant à celle du capitaliste faisant au loin sa fortune »¹⁵. Il s'ensuit que l'« action » de Weil sur son jeune auditoire féminin est jugée « dissolvante » ; on reproche à l'enseignante d'exercer un esprit critique plutôt négateur que constructeur. Sa directrice à Auxerre insiste tout particulièrement sur ce point dans son rapport du 28 juillet 1933 au recteur : « comme éducatrice, elle est très dangereuse – n'hésite nullement à démolir, détruire, personnalités et convictions (ou illusions) pour servir la cause qu'elle croit être la bonne- ! ». Et elle illustre son propos par des exemples bien précis. À l'occasion d'une leçon sur le « patriotisme », Weil ose, dans un contexte politique inquiétant pour l'avenir de l'Europe, adopter une attitude « choquante » qui révèle son attachement au pacifisme intégral des années 1930¹⁶ : elle met en relief les « crimes politiques commis par le gouvernement », affirme que « la Patrie et le Patriotisme sont idée et sentiment démodés » et qu' « en cas d'offensive de la part d'un pays ennemi, il ne faut pas résister, il faut se laisser gouverner par l'envahisseur »¹⁷. Selon la directrice, plusieurs élèves, se sentant offusquées « dans leur cœur de Françaises », avaient demandé à leur professeure « de redresser ces opinions ». Le deuxième exemple cité dans le rapport de Mme Lesne concerne le cours que Weil consacre à la « Famille »¹⁸. L'enseignante y est sévèrement réprimandée pour avoir traité, sous le couvert de questions innocentes en apparence (l'amour, le mariage), du sujet extrêmement délicat - dangereux même car touchant à des problèmes d'un ordre moral - de la prostitution et de ses conséquences¹⁹. Or, ce genre d'analyse est tout à fait déplacé dans le

13. Raymond Poincaré (1860-1934) : Président de la République (1913-1920) et du Conseil (1912-1913, 1922-1924, 1926-1929).

14. Paul Doumer (1857-1932) : président de la République (1931-1932), gouverneur général de l'Indochine (1897-1902).

15. Correspondance : rapport de la directrice du lycée d'Auxerre..., *op.cit.*

16. Cf. S. Wolikow, « Les gauches, l'antifascisme et le pacifisme pendant les années 1930 », in J.-J. Becker, G. Candar (dir.), *Histoire des gauches en France*, t. 2, XX^e siècle : À l'épreuve de l'histoire, Paris, La Découverte, 2004, 2005, p. 358 et s.

17. Cf. notes de ses anciennes élèves dans J. Molard, *Simone Weil, sa vie, son enseignement*, Sury-en-Vaux, A à Z patrimoine éd., 2004, p. 79-81, 240-241.

18. Cf. *Ibid.*, p. 77-78.

19. Bien que Weil ne se réclame pas du féminisme, elle rejoint ici les positions de ce mouvement relativement à la prostitution : respect des droits de la personne et de sa

monde clos et conservateur des lycées féminins de l'entre-deux-guerres. Dans le cadre de ses devoirs maternels auprès des jeunes filles qui lui sont confiées, la directrice prend aussitôt soin de réparer les « dégâts » causés par sa professeure : « quelque mère et moi-même à cause de mes internes avons essayé d'adoucir la vision noire et troublante qui leur avait été faite de la vie par un professeur trop jeune du reste pour se rendre compte vraiment du sens de ses paroles »²⁰.

Par ailleurs, les choix pédagogiques de l'enseignante sont vus d'un mauvais œil. Ses juges lui reprochent de ne pas respecter les programmes officiels. Ils constatent avec une certaine angoisse que les connaissances requises pour le baccalauréat sont délaissées au profit d'un enseignement plus proche de « la vie réelle » :

*Je sais bien que d'après nos instructions ministérielles, le professeur de philo a le droit de procéder comme bon lui semble, mais [...] doit leur être donné le plan suivi. [...] sur certaines questions l'on passait de multiples semaines, l'on donnait une documentation au-delà de la portée du programme, sur d'autres au contraire l'on glissait. Aucun sens de proportion*²¹.

Vu les résultats médiocres²², ses chefs immédiats du lycée d'Auxerre craignent que la classe de philosophie qui fonctionnait depuis 1916 « ne soit peu à peu désertée »²³. En effet, n'ayant pas recruté un nombre suffisant d'élèves, elle est supprimée à partir d'octobre 1933, la chaire de la professeure éga-

dignité, dénonciation de la double morale. V. sur la lutte féministe contre la prostitution, C. Bard, *Les filles de Marianne*, Paris, Fayard, 1995, p. 374-382.

20. Correspondance : rapport de la directrice du lycée d'Auxerre..., *op.cit.*

21. *Ibid.* La méthode d'enseignement quelque peu insolite de Weil est confirmée également par des anciennes élèves : mépris des manuels, cours peu scolaires. V. le témoignage d'Anne Reynaud-Guéritault dans les actes du *Colloque Simone Weil...*, *op.cit.*, p. 53-54.

22. « ... ses élèves s'évertuent à prendre des notes auxquelles elles ne comprennent rien », Notes : recteur, 1933 (Auxerre). Selon Cabaud, au lycée d'Auxerre, trois élèves seulement sur un ensemble de douze sont reçues au baccalauréat en 1933.

23. Notes : recteur, 1933 (Auxerre). V. aussi : « La classe de Philosophie s'évanouira peu à peu. Les élèves nous quittent à la fin de la Première. Elles iront terminer leurs études soit à Paris soit à Dijon, soit, et j'insiste sur ce point, dans l'un des deux établissements catholiques [...] qui vont bénéficier ainsi de cet état de choses lamentable créé par la présence de Mlle Weil dans notre lycée. » Correspondance : rapport de la directrice du lycée d'Auxerre..., *op.cit.*

lement²⁴. Or, si à première vue la « désertion » des jeunes filles ne fait que confirmer les craintes exprimées par l'administration du lycée, en réalité, elle n'est que le contre coup d'une tendance plus générale de l'entre-deux-guerres liée à la réputation grandissante de certains établissements importants de province et de Paris et donc indépendante de la personnalité et de la compétence pédagogique de l'enseignante en question²⁵. Quoiqu'il en soit, Weil est obligée, en 1933, de demander une nouvelle nomination.

3. Simone Weil, la militante : lycée du Puy

Enfin, dans un contexte de crise économique qui, au début des années 1930, exaspère les tensions politiques et syndicales²⁶, c'est surtout l'activité militante de Weil qui, dès sa nomination dans les cadres de l'enseignement secondaire, « attire l'attention sur elle »²⁷. « Les événements du Puy » (1931-1932), en particulier, sont bien connus car relatés dans plusieurs biographies consacrées à la philosophe : les informations livrées sont récoltées, dans la majorité des cas, dans des articles de presse, dans la correspondance de Simone Weil avec sa famille ou proviennent des témoignages de son entourage. L'optique officielle y fait toutefois défaut. C'est justement l'examen de la correspondance échangée entre administrateurs qui permet de combler ce vide²⁸.

L'appareil universitaire se mit en branle, pour ce cas précis²⁹, à la suite de la diffusion administrative du rapport du commissaire de police, Lamarque, rendant compte des faits - particulièrement compromettants pour la jeune professeure - survenus en décembre 1931. Outre sa valeur informative incon-

24. À la version officielle, Simone Pétrémont, biographe et amie de Weil, oppose sa propre interprétation des faits : c'est la directrice elle-même qui se trouve à l'origine de cette suppression. Cf. S. Pétrémont, *La vie de Simone Weil*, Paris, Fayard, 1973, p. 250.

25. Cf. L. Efthymiou, « Identités d'enseignantes, Identités de femmes. Les femmes professeurs dans l'enseignement secondaire public en France, 1914-1939 », thèse de doctorat nouveau régime dirigée par Mme Michelle Perrot, t. 1, Université Paris 7, 2002, p. 181.

26. Cf. J. Kergoat, *La France du Front populaire*, Paris, La Découverte, 2003, p. 7-32.

27. Notes : recteur, 1932 (Le Puy) ; cf. Notes : rapport de l'Inspecteur d'Académie, 1935 (Roanne).

28. Les notices annuelles y font allusion certes, mais de manière très elliptique.

29. Déclenchement de la procédure prévue par la circulaire du 18 mai 1921 : enquête, compte rendu à l'intention du ministre, sanctions. Dans le cadre des démarches entreprises Weil fut convoquée plusieurs fois tant par l'inspecteur d'académie que par le recteur.

testable, ce document est tout autrement intéressant dans la mesure où il met en lumière les préoccupations majeures des instances officielles :

... réunion de 17h [...] 70 à 80 chômeurs parmi lesquels se trouvait [...] Mlle Suzanne [sic] Weil, professeur au lycée de jeunes filles. Une délégation est allée trouver M. le Maire de la ville du Puy [...].

Le soir à 20h une deuxième réunion a eu lieu à la Bourse du Travail. Une quarantaine de chômeurs étaient présents. Il a été décidé de se rendre à la séance du Conseil municipal pour demander au Maire des explications. Mlle Weil se trouvait à leur tête. [...] Mlle Weil a cherché à plusieurs reprises à prendre la parole mais elle n'a pu réussir.

Une nouvelle réunion a eu lieu à la Bourse du Travail où en présence de Mlle Weil il a été décidé que ce matin 18 décembre à 8 heures une tournée serait faite sur les chantiers de la place Michelet et du Boulevard de la République pour empêcher les ouvriers de travailler et leur enlever leurs massettes.

À la sortie de la Bourse du Travail, les chômeurs ont été invités par Mlle Weil au café de la Mairie. Les consommations ont été payées par Mlle Weil.

Ce matin [...] vers 8h30 au chantier de la place Michelet est arrivée Mlle Weil qui portait à la main le journal L'Humanité ; elle était accompagnée par Laurent et Bastide, elle a cherché à parler aux casseurs de pierres, mais ayant vu les agents elle n'a pas insisté, a serré la main à Laurent et Bastide et elle a pris la direction du lycée. La présence de ce professeur de lycée à la tête des chômeurs pénétrant dans la salle du Conseil municipal a été sérieusement commentée par les journalistes présents à la séance³⁰.

Ce qui dérange manifestement les autorités, c'est, encore une fois, la trahison de la part de Weil de la spécificité de son sexe et de sa classe. D'une part, suivre des hommes dans des cabarets, c'est compromettre sa réputation de femme décente et sérieuse³¹ ; de l'autre, serrer la main des ouvriers, partager avec eux un verre, lire ostensiblement *L'Humanité*, journal communiste,

30. Correspondance : rapport de la police au Préfet, 18 décembre 1931.

31. Un rapport de police ultérieur (du 22 janvier 1932) souligne cependant certains aspects de la vie de Simone Weil s'accordant davantage avec son statut de professeure et de femme : une vie privée irréprochable et une activité charitable, conforme toutefois à ses convictions politiques et sociales.

jouer un rôle d'agitatrice sociale, c'est renier sa classe : son idéologie, ses valeurs.

C'est précisément ces accusations que Weil soit dénie soit refuse de confirmer, dans sa réponse du 21 décembre adressée à l'inspecteur de l'académie de Clermont-Ferrand sur la demande expresse du recteur³² :

Je soussignée reconnaiss avoir pris connaissance du rapport de police adressé le 18 décembre à M. le Préfet de la Haute-Loire, et fais au sujet de ce rapport les déclarations suivantes :

1° Il est exact que je me trouvais le 17 décembre à 17h à la Bourse du Travail à la réunion des chômeurs.

2° Il est exact que je me trouvais à la réunion de 20h et que j'ai accompagné les chômeurs au Conseil Municipal. Mais je ne me trouvais pas à leur tête. Il est exact que j'ai à plusieurs reprises cherché à prendre la parole sans y parvenir.

3° Quant au reste du rapport, j'estime que je n'ai ni à le confirmer ni à l'infliger, n'ayant pas à rendre compte de faits d'un ordre purement personnel ; je nie seulement avoir cherché, le 18 décembre au matin, à parler aux casseurs de pierres.

Inspecteur d'académie et recteur, soucieux d'épargner le lycée du scandale et de rétablir l'ordre perturbé dans la ville bourgeoise et cléricale du Puy, regrettent de constater que la fonctionnaire, par la suite, - « insensible à toutes les interprétations qu'on pourra donner de sa conduite » - ose bafouer leurs admonestations (« conseils de la sagesse ») l'incitant à ne s'occuper que de ses devoirs professionnels : déclinant le rôle d'« inspiratrice » qu'on lui prête³³, elle ne s'engage formellement à aucun moment de l'enquête à « renoncer à son action »³⁴. La déception du recteur Max Sorre à l'issue d'une

32. Cf. Correspondance : Inspecteur d'académie, note du 22 décembre.

33. « Comment croire néanmoins, se demande le recteur dans son rapport du 24 décembre, qu'une personne de sa culture, capable d'ascendant, a pu jouer le rôle d'un témoin muet, apportant aux chômeurs le seul soutien de sa solidarité syndicale, le rôle d'une sorte de figurant ? » Correspondance : rapport du recteur au ministre, 24 décembre 1931.

34. Correspondance : note de l'inspecteur d'académie au recteur, 22 décembre 1931, *op.cit.* En effet, selon le rapport de la police du 22 janvier 1932, « le 31 décembre dernier Mlle Weil a de nouveau assisté à la réunion de l'Assemblée municipale en compagnie de ses fidèles ». Selon ce même rapport, le 12 janvier, elle a rejoint des chômeurs qui avaient l'intention de « débaucher » les ouvriers travaillant dans « un chantier organisé par la Municipalité en vue de parer au chômage » (V. Correspondance).

entrevue qui avait duré une heure et demie est perceptible dans son rapport du 24 décembre 1931 au ministre de l'Instruction Publique :

J'ai cherché en vain le biais par lequel on pourrait avoir prise sur une âme orgueilleusement raidie, imperméable au bon sens comme à l'ironie. On reconnaît très vite la mystique dont elle est l'adepte. À aucun moment nous n'avons parlé le même langage. Sa terminologie est celle des syndicalistes. Elle se défend d'appartenir à aucun parti et pense avoir conservé par là sa liberté d'action. La dialectique rigide de cette agrégée de philosophie n'offre guère de fissures. Quand on lui parle de l'incompatibilité entre certaines attitudes publiques et les devoirs d'une universitaire, on s'entend répondre que ces derniers se bornent à l'accomplissement honnête d'un nombre déterminé d'heures de service. [...] Comme en la congédiant je l'engageais à réfléchir elle m'a assuré que c'était déjà fait. Il ne subsiste pour moi de cet entretien que l'amertume de n'avoir pas trouvé les paroles efficaces – si l'en était.

Ce qui étonne dans le discours tenu par le recteur c'est le fait que ce dernier érige leur dissensitement sur la conception de la fonction enseignante en conflit majeur entre deux « mondes » aux cloisons étanches, incapables de se comprendre et donc de communiquer. Weil syndicaliste n'est qu'une intruse indésirable dans ce milieu feutré, se voulant avant tout neutre et éloigné du tumulte de l'actualité, que représente et essaie de préserver le recteur. La solution en serait, selon lui, l'exclusion :

Il me paraît trop évident qu'elle n'a rien à faire parmi nous et il me semble non moins certain qu'elle n'aurait jamais dû y prendre place. Les renseignements qu'elle m'a donnés spontanément sur son passé scolaire ont achevé de m'éclairer³⁵. On l'a envoyée au Puy, pense-t-elle, pour la soustraire aux tentations qu'elle n'eût pas manqué de rencontrer dans une ville ouvrière : le vrai est qu'elle eût fait sortir de terre grévistes et chômeurs dans la plus médiocre bourgade rurale. Elle a l'esprit obnubilé par une image qu'elle se compose d'elle-même.

Malgré l'acrimonie du réquisitoire, l'éventualité d'une sanction allant

35. Ils concernent probablement son indocilité et ses impertinences d'étudiante, qui lui avaient valu le surnom de « vierge rouge » inventé par le directeur adjoint de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, Célestin Bouglé. Weil fréquenta cette École professoralement prestigieuse de 1928 à 1931. Cf. S. Pétryment, *op.cit.*, p. 131.

jusqu'à la révocation n'a pas été envisagée par les chefs administratifs de Weil, comme l'atteste leur correspondance. On l'avait cependant informée des « sanctions possibles » sur sa requête :

Elle s'est montrée curieuse des sanctions possibles et de l'époque à laquelle elles seraient prises. Appréhension ou peut-être désir d'intensifier son action dans le délai qui lui reste ? Je n'ai pu discerner le sentiment qui la poussait à me poser cette question. Je lui ai répondu que la décision ne m'appartenait pas. Je lui ai montré les dangers de la voie où elle s'engageait, puisqu'une fois mêlée à l'agitation ouvrière, elle ignorait elle-même à quelles extrémités elle pouvait être entraînée et que l'heure viendrait nécessairement où des sanctions seraient prises³⁶.

Selon le recteur, le déplacement d'office serait la solution « la plus efficace »³⁷, mais s'agissant d'une agrégée, « il ne saurait être décidé aussi facilement dans l'état de la législation »³⁸. D'ailleurs, l'attitude professionnelle de l'enseignante n'avait donné lieu à aucune plainte. Au contraire même, des collègues du lycée de garçons³⁹, les parents de ses élèves⁴⁰ et sa directrice Marthe Juge⁴¹ prennent son parti. Cette dernière adresse « au juge » un rapport soulignant le sérieux et le dévouement sans bornes de la professeure. Simone Weil, de son côté, se retranche derrière l'argument que son éloignement du lycée à ce moment de l'année scolaire aurait été préjudiciable au progrès des jeunes filles et refuse de quitter Le Puy.

Compte tenu de cet état de choses, le directeur de l'enseignement secondaire féminin charge le recteur de la convoquer de nouveau afin de la convaincre de demander son changement immédiat. Dans sa note du 9 janvier, les instructions du chef parisien sont précises et laissent soupçonner un certain manque de confiance de sa part dans les ressources argumentatives de son subordonné : il conseille à ce dernier d'éviter de s'engager dans une

36. Correspondance : rapport du recteur au ministre, 24 décembre 1931.

37. À plusieurs reprises il propose son éloignement du Puy. V. Correspondance : rapport de décembre 1931, note de janvier 1932.

38. Cf. loi du 22 février 1927 réglementant les déplacements d'office et visant surtout la neutralisation des propagandistes communistes et unitaires.

39. Le 12 janvier, l'inspecteur d'académie informe le recteur du soutien offert par ses collègues hommes. Selon Pétrement, des professeures du lycée féminin également appartiennent à Weil leur soutien. S. Pétrement, *op.cit.*, p. 175.

40. Correspondance : pétition des parents d'élèves en faveur de Simone Weil, du 3 janvier et lettres du 6 et 8 janvier adressées au ministre.

41. Cf. AN/F17/24384, dossier Juge Marthe, Anne, Anaïs.

discussion de principes avec une professeure de philosophie particulièrement douée et convaincue du bien fondé de ses actes ; il lui propose, par ailleurs, une série d'arguments qui pourraient vaincre la résistance de l'enseignante rebelle. Et pour couronner le tout, il termine par une « offre » qui lui semble tout particulièrement séduisante :

L'administration est d'ailleurs disposée à ne donner à cette mutation aucun caractère de disgrâce, et à lui offrir un poste, non seulement équivalent à celui qu'elle occupe actuellement mais encore, par sa proximité de Paris, plus conforme à ses vœux primitifs : ce serait sans doute le lycée de Saint-Quentin.

Il en ressort que l'administration ne désire aucunement donner à ce déplacement un caractère punitif, chose qui risquerait d'ailleurs de transformer Weil en « martyre ». Malgré son effort, la presse de l'époque s'empare de la question et, brodant parfois sur le thème de persécution, ouvre un débat passionné et passionnant concernant la liberté d'action d'une fonctionnaire. Grand nombre des articles publiés sont reproduits par ses biographes⁴². Quelques-uns sont aussi conservés dans son dossier administratif⁴³. Un exemple en serait un article de *L'Œuvre* du 6 janvier 1932 resté jusqu'ici inexploité, bien que présentant, à notre avis, un intérêt tout à fait particulier par la modernité de l'approche proposée : à côté de la dimension sociale de la question, il introduit explicitement dans le débat entamé le paramètre du sexe également. Son auteure, une féministe célèbre de l'entre-deux-guerres, avocate et présidente de la « Ligue Française pour le Droit des Femmes », Maria Vérone⁴⁴, saisissant l'occasion pour promouvoir la cause qu'elle défend, avance, contrairement à d'autres journalistes ou professeurs qui ont pris le

42. Cf., entre autres, G. Hourdin, *Simone Weil*, Paris, La Découverte, 1989, p. 67 ; S. Pétrement, *op.cit.*, p. 155 et s..

43. V. Correspondance : « L'agitation au Puy », *Le Mémorial de Saint-Étienne* du 13 Janvier 1932 ; *L'Avenir de la Haute-Loire* du 13 janvier 1932 ; « La crise de chômage provoque au Puy un incident inattendu » et « Une nouvelle étape dans le mouvement des chômeurs », *Tribune Républicaine* du 14 janvier 1932. Ces deux derniers articles sont attribués à Weil elle-même - l'inspecteur d'académie croyant avoir reconnu « [sa] plume » - et transmises au recteur. Selon Pétrement cependant, l'auteur de ces articles est Villard, professeur au lycée de garçons. Dans les textes attaquant Weil, l'agressivité de certaines remarques étonne : « On se demande si ce singulier professeur a été envoyée au Puy pour enseigner la lutte sociale aux jeunes filles fréquentant notre lycée. » *L'Avenir de la Haute-Loire*, *op.cit.*.

44. Sur Maria Vérone, v. C. Bard, *op.cit.*, p. 33 passim.

parti de Weil, l'argument que ce n'est point la fonction mais bien plutôt le sexe de la fonctionnaire qui est incriminée dans cette histoire scandaleuse : Weil-militante provoque en premier lieu parce qu'elle est femme, donc non citoyenne puisque « non électrique », et ensuite parce qu'elle est professeure de l'enseignement public :

Nous croyions qu'il était bien établi maintenant qu'un fonctionnaire est un citoyen et qu'en dehors de son service, il a le droit d'user et non pas d'abuser. Prétendrait-on qu'un homme, citoyen, électeur, a commis un abus parce qu'étant professeur, il a pris la défense des ouvriers ? Assurément non. C'est donc uniquement parce que non électrique qu'une femme professeur ne jouit pas des mêmes droits que tout autre citoyen. Nous comptons sur la solidarité et l'esprit d'équité de tous les vrais républicains pour empêcher qu'une injustice ne soit commise... même à l'égard d'une femme.

Les notes échangées entre autorités universitaires reflètent leur gêne à constater que « trop d'éléments étrangers à l'Université » se sont mêlés à cette affaire embarrassante. Le danger d'une éventuelle exploitation politique de l'incident par le mouvement syndicaliste est dès lors bien visible. Or, à un moment où les personnels enseignants se forment une conscience syndicaliste de plus en plus marquée, une action plus vaste de la part des associations professorales serait à éviter :

Tout le tapage qui se fait autour de cette affaire a sans doute beaucoup moins pour objet d'épargner à Mlle Weil un déplacement que de tirer parti dans des fins politiques d'une mesure qu'on présenterait comme une mesure disciplinaire et de préparer l'opinion à accepter ce point de vue.

[...] campagne savamment orchestrée de mensonges et d'exagérations, où on embrigade la Ligue des Droits de l'Homme avec les syndicats d'instituteurs. J'ai reçu ce matin la démission d'un professeur du lycée de garçons, qui se refuse à collaborer au Conseil d'Administration avec des personnes qui auraient pris parti contre Mlle Weil. Mais le personnel se trouve très loin d'être unanime et les syndicats des lycées n'ont pas encore bougé dans l'Académie⁴⁵.

45. Correspondance : note du recteur adressée au Directeur de l'enseignement secondaire, 20 janvier 1932.

Craignant les conséquences imprévisibles de cette affaire, l'administration recule : aucune sanction n'est infligée à la professeure rebelle. Ses notes d'inspection y ont largement contribué⁴⁶. Grande gagnante du bras de fer avec les autorités, Weil finit l'année scolaire au Puy comme elle le souhaitait. En septembre 1932, elle reçoit sa mutation pour le lycée d'Auxerre.

4. Les curieux silences du dossier

Malgré une activité militante intense -et sévèrement critiquée- à Auxerre également, nous n'avons repéré dans la correspondance au sujet de l'enseignante qu'un seul rapport, très détaillé par ailleurs, relatif à sa conduite « extravagante » : celui d'une directrice inquiète de la réputation de son lycée⁴⁷. Mais, dans la suite aussi, durant les années de service à Roanne, Bourges, Saint-Quentin⁴⁸, pas une seule note de service n'est échangée entre autorités administratives ; Weil continue cependant à se mêler aux ouvriers, à provoquer les milieux bourgeois. Enfin, on ne trouve dans le dossier en question aucun écho ni de son année en usine, ni de sa participation à la guerre civile espagnole où est survenu tout de même son accident un peu gratuit et comique (brûlure étendue au coup de pied) qui l'a contrainte à demander un congé de six mois⁴⁹.

46. « [...] visite d'un inspecteur de la Sûreté générale venu de Paris pour information. Il n'a pu que confirmer l'attitude professionnelle irréprochable de Mlle Weil [...] J'ai reçu ces jours-ci les notices individuelles du lycée : la note d'inspection du 20 janvier est bonne. » Note du recteur, 30 janvier 1932, Correspondance.

47. Il s'agit du document cité dans la deuxième partie du présent travail. Et pourtant, à Auxerre, Weil est la secrétaire du « Secours ouvrier international » qui organise au cours de 1933 plusieurs conférences. Ses relations avec le milieu ouvrier demeurent étroites. Sa directrice rapporte l'incident suivant, témoignage de l'horreur bourgeoise héritée du XIX^e siècle à l'égard de ce « monde très spécial » : « Deux ouvriers entrés au lycée derrière le facteur, attendent au milieu de la cour quelqu'un. Je m'approche, leur demande ce qu'ils désirent [...] : "C'est la camarade Simone Weil qu'on veut". Jugeant bon de me débarrasser de ces individus d'un abord peu rassurant je leur dis de me suivre. Ne s'en doutant pas, ils franchirent le seuil de notre porte de la rue de Paris. Se rendant compte alors que je les avais mis dehors ayant refermé prudemment la porte entre eux et moi, une pluie d'injures me fut lancée [...] Il m'a déplu d'en parler à Mlle Weil. Elle ignore cet incident : il m'aurait été trop pénible de le lui raconter ». Correspondance : rapport de la directrice du lycée d'Auxerre..., *op.cit.*..

48. À partir de janvier 1938, Weil prend des congés successifs pour des raisons de santé (céphalalgies). Elle ne reprendra plus jamais son service.

49. Sur son activité militante de la période 1932-1937, v. S. Pétrement, *op.cit.*, p. 203-454.

Cette absence complète de toute trace de son activité syndicale donne pourtant à réfléchir. Serait-ce la preuve d'un changement dans les attitudes des autorités à l'égard d'activités jugées jusque-là comme incompatibles avec l'exercice du professorat ? Les faits eux-mêmes infirment cette hypothèse : en décembre 1934, dans le climat explosif du moment⁵⁰, une vingtaine de membres de l'enseignement sont menacés, suspendus, révoqués ou persécutés par l'administration à la suite des grèves de cette année. Les professeurs et leurs syndicats protestent. La Société des agrégées, organe des professeures titulaires du secondaire, clame son indignation : «Aucune de nous n'ignore l'émotion qu'ont provoquée dans l'enseignement secondaire les attaques injustifiées contre les fonctionnaires (les membres de l'enseignement en particulier) et les atteintes dont était menacée notre liberté d'opinion»⁵¹. Il en ressort donc qu'au cours de cette décennie d'effervescence politique les positions se durcissent et que les autorités universitaires s'accrochent avec plus d'énergie encore au principe de neutralité. Du coup, le mystère des silences du dossier devient aussi plus opaque.

Seule trouvaille une brève missive du recteur à Alger qui souhaite s'enquérir de la confession de Simone Weil, nommée en 1940 à Constantine, conformément à sa demande. Celui-ci laisse entendre que l'affectation d'une professeure juive à ce poste serait préjudiciable à son académie. Il se peut que l'intervention de ce dernier auprès du ministère soit à l'origine du revirement de l'administration universitaire, car cette nomination - dont Weil ne fut, paraît-il, nullement avisée - n'eut jamais lieu. Désireuse pourtant de recevoir une explication de ce silence (ou refus ?) administratif, elle adresse au Ministre de l'Éducation nationale une longue lettre où, indignée, elle exige d'être « officiellement informée » de l'éventualité d'avoir été victime d' « une loi raciale »⁵² ; sinon elle demande de « bénéficier des droits que [lui] donne le contrat impliqué par [son] titre d'agrégée »⁵³. Curieusement, cette lettre ne fut

50. Crise globale : économique, sociale, idéologique, politique, enfin, avec remise en question du consensus républicain et paralysie du pouvoir politique. Cf. S. Bernstein, P. Milza, *Histoire du vingtième siècle, t. 1, 1900-1939 : un monde mobilisé*, Paris, Hatier, 1987, p. 278-291 ; S. Bernstein, M. Winock, *La République recommandée*, Paris, Seuil, 2004, p. 89-122.

51. *Les Agrégées*, n°48, octobre-novembre 1934, p.8, cité dans L. Efthymiou, *op.cit.*, t. 2, p. 585.

52. Législation antisémite du 3 octobre 1940 plaçant les juifs « au ban de la communauté nationale ». V. S. Bernstein, M. Winock, *op.cit.*, p. 169..

53. S. Pétrement, *op.cit.*, p. 528 ; Cf. J. Cabaud, *op.cit.*, p. 211. À notre sens, le ton et le contenu de cette lettre attestent que Simone Weil est plutôt au courant du rejet administratif.

pas repérée dans le dossier étudié. Or, normalement, tout document de fonctionnaire, adressé par la voie hiérarchique aux autorités universitaires, devrait être conservé dans le dossier administratif correspondant. D'une manière générale donc nous pourrions prétendre que, pour une raison qui reste à découvrir, le dossier personnel de Weil fut systématiquement dépouillé après 1933.

Cette constatation ne saurait diminuer l'importance des rapports d'inspection et de la correspondance venus à notre connaissance. Jaillissant de mots et d'images, ils font état d'une attitude inédite pour l'époque et pour le milieu professionnel en question et permettent d'en façonner l'historicité.

En effet, par son insubordination à la hiérarchie universitaire, l'indomptable Simone Weil, malgré son amour pour ses élèves et l'enseignement — un enseignement qui sort toutefois des sentiers battus-, suscite la gêne chez ses supérieurs : combative, ne craignant aucun blâme d'aucune nature, elle devient trop insolente, trop dérangeante et encombrante. C'est que pour les autorités être femme et professeure, est, au contraire, synonyme de conformité aux normes du milieu enseignant, de respect pour les convenances professionnelles, de dévouement, en un mot d'obéissance. Étant donné que Weil, rebelle à toute domination, refuse d'endosser l'identité de l'éducatrice docile, elle ne pourrait être pour l'Université de l'entre-deux-guerres qu'une déplacée.

Sources-Bibliographie

Archives nationales :

F17/27222, dossier Weil Adolphine.

F17/24384, dossier Juge Marthe, Anne, Anaïs.

Bibliothèque Marguerite Durand :

« Recueil Weil Simone », dossier documentaire.

Actes du Colloque Simone Weil : pour le cinquantième anniversaire de sa mort, Lycée Jules Ferry, le 13 octobre 1993, Roanne, ville de Roanne, 1994.

BOUCHARDEAU, Huguette, *Simone Weil*, Paris, hb éditions, 2000.

BERNSTEIN, Serge, MILZA, Pierre, *Histoire du vingtième siècle*, t. 1, 1900-1939 : un monde mobilisé, Paris, Hatier, 1987.

— WINOCK, Michel, *La République recommandée*, Paris, Seuil, 2004.

CABAUD, Jacques, *L'expérience vécue de Simone Weil*, Paris Plon, 1957.

— *Simone Weil. A Fellowship in love*, New York, Channel Press, 1964.

CLAVEYROLAS, C., FAURE, S., ARGAUD, Y., DÉRIEU, M., « Simone Weil professeur », *Foi et éducation*, mai 1951, p.170-173.

- COLES, Robert, *Une vie à l'œuvre*, traduit de l'anglais par Monique Lebailly, Paris, Des femmes, 1992.
- COURTINE-DENAMY, Sylvie, *Trois femmes dans de sombres temps: Édith Stein, Hannah Arendt, Simone Weil*, Paris, Albin Michel, 1996.
- DAVI, Marie-Madeleine, *Simone Weil, sa vie, son œuvre, avec un exposé de sa philosophie*, Paris, P.U.F., 1966.
- DUJARDIN, Philippe, *Simone Weil. Idéologie et politique*, Paris, Maspero, 1975.
- EFTHYMIOU, Loukia, « Identités d'enseignantes, Identités de femmes. Les femmes professeurs dans l'enseignement secondaire public en France, 1914-1939 », thèse de doctorat nouveau régime dirigée par de Mme Michèle Perrot, 3 vol., Université Paris 7, 2002.
- GINIEWSKI, Paul, *Simone Weil ou la haine de soi*, Paris, Berg International, 1978.
- HOURDIN, Georges, *Simone Weil*, Paris, La Découverte, 1989.
- KERGOAT, Jacques, *La France du Front populaire*, Paris, La Découverte, 2003.
- LITTLE, Janet-Patricia, *Simone Weil : a bibliography*, London, Grant and Cutler, 1979.
- MAYEUR, Françoise, *L'enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1977.
- MOLARD, Julien, *Simone Weil, sa vie, son enseignement*, Sury-en-Vaux, A à Z patrimoine éd., 2004.
- MORGAN, Vance G., *Simone Weil on science, mathematics, and love*, Notre Dame, University of Notre Dame Press, 2005.
- PÉTREMENT, Simone, *La vie de Simone Weil*, Paris, Fayard, 1973.
- REES, Richard, *Simone Weil. Esquisse d'un portrait*, trad. Eva Vitray-Meyrovitch, Paris, Buchet / Castel, 1968.
- REYNAUD-GUÉRITHAULT, Anne (dir.), *Leçons de philosophie: Roanne 1933-1934. Simone Weil*, Paris, Plon, 1989.
- SAIN-SERNIN, Bertrand, *L'action politique selon Simone Weil*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1988.
- WHITE, George Abbott, *Simone Weil : interpretations of a life*, Amherst, University of Massachusetts press, 1981.
- WOLIKOW, Serge, « Les gauches, l'antifascisme et le pacifisme pendant les années 1930 », in BECKER, Jean-Jacques et CANDAR, Gilles (dir.), *Histoire des gauches en France*, t. 2, XX^e siècle : À l'épreuve de l'histoire, Paris, La Découverte, 2004, 2005, p. 357-374.